Des Nouvelles du C.A.

Volume 22, no 6 (No 454, 11 juin 2025)

Prolongation du contrat pour la production de documents en médias substituts avec l'INLB
Parmi ses mandats, le Centre collégial de soutien à l'intégration de l'ouest du Québec (CCSI-O) doit fournir des médias pédagogiques spécifiquement adaptés aux personnes étudiantes aveugles ou avec basse vision pour pallier leurs limitations.

Le CCSI-O collabore depuis plusieurs années avec l'institut Nazareth et Louis-Braille du CISSS Montérégie-Centre (INLB), seul fournisseur spécialisé et reconnu pour le Code Braille scientifique québécois pour mathématiques et chimie (en français) et le Code Nemeth (en anglais). C'est pourquoi le Centre a demandé la prolongation du contrat actuel pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2025, dans un contexte où le CCSI-O est en attente du renouvellement de son entente de services avec le ministère de l'Enseignement supérieur, ce qui a été autorisé par les membres du conseil d'administration.

Budgétisation de fonctionnement 2025-2026
Le Régime budgétaire et financier des cégeps reconduit essentiellement les mêmes mesures que 2024-2025, sans offrir une indexation suffisante des paramètres de financement pour couvrir l'augmentation des dépenses liées aux coûts de système et à l'augmentation de la population étudiante. Le réseau collégial voit l'enveloppe globale de fonctionnement augmenter de 0,3 % par rapport à l'enveloppe ajustée de 2024-2025, alors que la croissance attendue des dépenses se situe davantage autour de 2,7 %. L'effort budgétaire demandé par le gouvernement au réseau collégial est de l'ordre de 150 M$. Comme les informations transmises laissent présager un scénario similaire pour 2026-2027, il est impératif de mettre en œuvre des mesures considérant la récurrence potentielle de cette compression.

Dans ce contexte, le Cégep et ses directions ont identifié des mesures à mettre en œuvre dès 2025-2026 pour réduire les dépenses, tout en limitant au maximum les impacts sur notre mission première (enseignement), sur notre communauté et sur la réalisation du Plan stratégique. Malgré ces mesures importantes qui auront un impact certain sur les services offerts à la communauté, un déficit de fonctionnement de 2 368 500 $ est prévu pour 2025-2026, lequel serait assumé par le solde de fonds au terme de l'année. À ce déficit s'ajoute le virement pour couvrir l'emprunt autofinancé de 165 000 $. Le solde de fonds est ainsi estimé à 4 624 478 $ au 30 juin 2026.

Ainsi, il est recommandé de réduire l'affectation pour :

- l'emprunt autofinancé relatif au projet d'économie d'énergie de 800 000 $ à 700 000 $
- les ressources dédiées au soutien à l'enseignement et à la réussite de 3 000 000 $ à 2 500 000 $
- la réfection du centre sportif de 1 000 000 $ à 800 000 $
- un éventuel projet de clinique-école de 1 200 000 $ à 500 000 $

Le solde de fonds de fonctionnement serait alors affecté pour un montant totalisant 4 500 000 $.

Résolution dénonçant la compression budgétaire imposée au réseau collégial
Le conseil d'administration a adopté une résolution dénonçant les compressions budgétaires sans précédent du gouvernement. Cette résolution commune du Cégep et de sa communauté dénonce notamment le sous-financement du réseau collégial public, et plus particulièrement la compression budgétaire imposée au CVM par le gouvernement du Québec pour l'année 2025-2026, la plus importante jamais imposée en une seule année.

Rapport d'autoévaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois
Le deuxième cycle de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois est une opération obligatoire menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), organisme d'évaluation externe, public et indépendant, qui a le mandat d'évaluer les cégeps sur différents aspects et d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement. Le rapport d'autoévaluation a été adopté.

Politique institutionnelle sur la conduite responsable en recherche
Le conseil d'administration a adopté la *Politique institutionnelle sur la conduite responsable en recherche (CRR),* qui s'inscrit dans un cadre de conformité aux exigences provinciales et fédérales, afin d'être admissible à demander et à administrer des fonds de recherche. Cette politique remplace la *Politique institutionnelle sur l'intégrité en recherche*, présente les principes, les valeurs et les intentions qui guident le Cégep en matière de conduite responsable en recherche et informe le personnel des comportements attendus et ceux à proscrire. Elle détaille également la procédure de traitement des allégations liées à la CRR.

Politique sur la formation générale complémentaire
La formation générale complémentaire fait partie intégrante du cheminement scolaire des élèves inscrits à un programme menant au diplôme d'études collégiales. Elle vise le développement d'aptitudes à vivre en société de manière responsable, l'intégration d'acquis de la culture et la maîtrise de la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde. La *Politique sur la formation générale complémentaire*, qui datait de 2008, a fait l'objet d'une révision significative, adopté par le C.A. Elle énonce les principes devant guider l'offre de cours complémentaires et définit les rôles et les responsabilités de chaque intervenante et intervenant.

Règlement sur l'inscription et la réussite scolaire

Le C.A. a adopté les modifications apportées au *Règlement sur l'inscription et la réussite scolaire*, qui énonce les objectifs entourant la réussite scolaire, les procédures et les conditions d'inscription des étudiantes et des étudiants. Son actualisation était nécessaire puisque son application engendrait notamment une lourdeur administrative et que le Collège souhaitait prendre une orientation davantage axée sur l'engagement de l'élève dans sa réussite.

Contrat de construction pour la réfection partielle de la façade de maçonnerie – côté Sanguinet

Des infiltrations et des indices visuels pouvant laisser croire à des problèmes d'écoulement d'eau ont été remarqués sur la façade de maçonnerie du côté de la rue Sanguinet.

Ces travaux pourraient inclure la démolition sélective de sections de murs de maçonnerie, des isolants et des membranes pare-vapeur, la reconstruction de ces mêmes sections, le remplacement de linteaux structuraux, le remplacement d'allèges de béton, la réfection des garnitures d'étanchéité des murs-rideaux, ainsi que la mise en place d'éléments de sécurisation des parements. Ce chantier devrait commencer dès le mois d'août 2025 et se poursuivre jusqu'au mois de novembre 2025.

Le conseil a préautorisé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme au terme du processus d'appel d'offres public, pour un montant maximal de 1 072 500 $ avant taxes, incluant la contingence de 10 %.

Contrat de construction pour le remplacement du refroidisseur REF-5

Le refroidisseur REF-5 est utilisé pour faire la récupération de chaleur du bâtiment principal du cégep. Ce dernier, ainsi que des équipements auxiliaires qui y sont associés, ont dépassé leur durée de vie utile et montrent des signes avancés de détérioration.

La portée des travaux inclut notamment le démantèlement du refroidisseur existant et d'une pompe, la fourniture et l'installation d'un nouveau refroidisseur et d'une nouvelle pompe, la modification du système existant de détection et d'évacuation de réfrigérant, ainsi que les travaux électriques requis pour le raccordement des nouveaux équipements et les travaux généraux connexes. Ils devront être réalisés durant la saison hivernale, période durant laquelle le refroidisseur n'est pas en opération, et pourront débuter dès le 5 janvier 2026 pour une mise en marche au plus tard le 15 avril 2026.

Les membres du C.A. ont préautorisé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire pour un montant maximal de 709 500 $, incluant la contingence de 10 %.

Supplément au contrat de remplacement de la tour d'eau du réseau d'eau mitigée
Au terme du processus d'appel d'offres public, neuf soumissions ont été reçues pour le remplacement de la tour d'eau du réseau d'eau mitigée. Le contrat a été octroyé au soumissionnaire ayant présenté la plus basse soumission conforme, soit l'entreprise Tuyauterie Expert inc., au montant de 566 000 $ avant taxes.

La différence entre le montant préautorisé et le coût de la plus basse soumission représente une provision budgétaire de 6,9 % pour les contingences. Étant donné la période estivale qui approche et considérant que la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration est prévue le 1er octobre 2025, le C.A. a autorisé l'ajout d'un supplément de 17 600 $ au montant maximal déjà approuvé afin d'augmenter la provision à 10 % pour couvrir les contingences.

Entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus ADN 2025-2026
Depuis 2010, le cégep du Vieux Montréal et le cégep de Matane ont établi des liens de collaboration visant une offre de formations collégiales dans le secteur de la créativité numérique et du divertissement. Au sein du Campus ADN, les deux collèges ont mis en commun leurs expertises et offrent notamment des attestations d'études collégiales (AEC) dans le domaine du jeu vidéo.

Le conseil a autorisé la directrice générale, madame Mylène Boisclair, à signer la nouvelle entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus ADN pour la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Résolution concernant le projet de construction d'un poste électrique dans le Quartier latin
Les membres du C.A. ont mandaté la directrice générale du CVM de transmette une lettre à Michael Sabia, alors président-directeur général d'Hydro-Québec, au nom des membres de la communauté, pour demander de mettre en place un processus de consultation crédible qui permette d'influencer la conception du projet et qui assure qu'il soit jugé acceptable par la communauté.

Actualisation du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) Techniques d'éducation à l'enfance
Cette actualisation de cette AEC découle de celle du DEC de référence Techniques d'éducation à l'enfance, qui a été adoptée en 2024. Malgré une version nationale disponible, le Collège a

préféré élaborer une version locale, plus proche de ses valeurs. Ainsi, les principaux éléments retenus sont :

- le maintien obligatoire du cours de français dans la grille de cours afin de répondre aux besoins des élèves du programme
- la pédagogie par la nature, présente dans le DEC
- l'inclusion des enfants à besoins particuliers est intégrée de manière transversale dans tous les cours de l'AEC
- l'environnement culturel du Cégep pour nourrir les activités.

Le C.A. a adopté l'actualisation du programme d'AEC Techniques d'éducation à l'enfance telle qu'il a été présenté.

Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2025-2026
Le calendrier 2025-2026 des assemblées du conseil d'administration a été adopté :

- 1er octobre 2025, à 17 h 30
- 12 novembre 2025 (assemblée annuelle), à 17 h 30
- 17 décembre 2025, à 17 h 30
- 18 février 2026, à 17 h 30
- 15 avril 2026, à 17 h 30
- 10 juin 2026, à 17 h 30.

Prochaine réunion :
La prochaine rencontre se tiendra le 1er octobre, à 17 h 30.